



**ELEMENTS DE STABILITE (contreventements, anti-flambements, filants, ancrages, entretoises ...)
NON REPRESENTES**

DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DES COMPOSANTS DE LA PAROI

- 1- Couverture :** conforme aux NF DTU de la série 40
- 2 - Liteaux :** Bois massif, conforme aux NF DTU de la série 40
- 3 - Contre-liteaux:** Bois massif, conforme aux NF DTU de la série 40
- 4 - Ecran de sous-toiture:** Conforme aux NF DTU de la série 40 ou sous homologation du CSTB ou hautement perméable à la vapeur d'eau (HPV) avec $S_d \leq 0.10m$ et sous homologation CSTB Sd1
- 5 - Element de ferme industrielle:** conforme NF DTU 31.3 et NF EN 14250 - bois massif assemblé par connecteurs métalliques, ép 36mm , hauteur 97mm à 247mm, entraxe 600mm, C24 ou D24 mini (autres éléments non constitutifs de la ferme - anti-flambement, contreventement...- sont admis les classes C18 ou D18), compatible classe d'emploi 2, résistance aux insectes à larves xylophages et termites selon l'Arrêté du 27 Juin 2006 (modifié 2010)
- 6 - Isolant:** Conforme aux Cahiers du CSTB 3560, 3647 et 3693
- 7- Pare-vapeur:** $S_d \geq 18m$, conforme au CGM du NF DTU 31.2 - caractéristiques mécaniques adaptées pour soutenir l'isolant
- 8 - Ossature métallique support de plaque de plâtre:** conforme au NF DTU 25.41
- 9 - Revêtement de plafond intérieur:** 1 à 2 plaques de plâtre standard ou à résistance au feu améliorée selon exigences liées à l'ouvrage, conforme au NF DTU 25.41

CHARPENTE INDUSTRIELLE TYPE 4: Combles perdus

Débord droit

26/07/2013

CI04-01

Il est rappelé à l'utilisateur qui consulte le site et utilise les informations qu'il contient, qu'il doit les utiliser sous sa seule responsabilité en vérifiant leur pertinence, leur cohérence et leur non obsolescence.

www.catalogue-construction-bois.fr



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS
« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 »
Ce programme est une application du Grenelle Environnement. Il vise à revoir l'ensemble des règles de construction afin de réaliser des économies d'énergie dans le bâtiment et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

